

Service Voirie  
VR/MVDB/CM

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 19 septembre 2022**

**CM20220919-04**

**URBANISME**

**Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation d'une aire de stationnement des bus urbains avenue du Général Leclerc**

Monsieur FAVRAT, Maire Adjoint en charge des travaux et des aménagements urbains, expose :

VU les délibérations du Conseil Municipal des 23 novembre 2020 et 22 novembre 2021,

Par délibération en date du 23 novembre 2020, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation du parking relais paysager du sommet de l'avenue de l'Ermitage, d'une capacité de 176 places, sur les parcelles communales cadastrées section AN n° 404 et n° 409 et sur le domaine public riverain. Cette opération a fait l'objet d'un permis d'aménager délivré le 4 juin 2021.

Par délibération du 22 novembre 2021, le Conseil Municipal autorisait ensuite Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux propres à cette opération dorénavant en cours de finalisation.

Parallèlement, différents échanges ont eu lieu avec Thonon Agglomération, autorité organisatrice des transports urbains, afin de mettre en place des lignes régulières de bus assurant la desserte rapide entre ce parking et le débarcadère du port de Rives. Dans ce cadre, il est apparu nécessaire d'aménager l'avenue du Général Leclerc, à proximité immédiate de ce débarcadère, dans le sens descendant, un arrêt de bus permettant la dépose de la clientèle des navettes fluviales, et dans le sens montant, une zone sur laquelle deux bus (2 lignes concernées) pourront stationner pour récupérer les usagers empruntant les navettes fluviales et souhaitant être ramenés au parking relais de l'avenue de l'Ermitage.

Ce projet d'aménagement se situant en espace protégé (abords du château de Rives notamment), il doit faire l'objet d'un permis d'aménager au titre du Code de l'urbanisme.

Il est précisé que cet aménagement a vocation à être provisoire, la Municipalité ayant le projet d'un aménagement plus définitif et plus qualitatif en amont sur l'avenue du Général Leclerc, de manière à mieux valoriser la continuité paysagère existante.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation d'une aire d'arrêt et de stationnement des bus urbains, sur la parcelle communale cadastrée section C0013 et sur le domaine public attenant.

**AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toute demande de subvention concernant ce projet, notamment auprès de la Région et du Département.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



**MAIRIE DE THONON-LES-BAINS**

**Registre des délibérations du Conseil Municipal de la  
Ville de THONON-LES-BAINS**

-----  
Séance du 19 septembre 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le treize septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

Mme Karine BIRRAUX, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Karine BIRRAUX	à	Mme Véronique VULLIEZ
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Jean-Baptiste BAUD	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur ELLENA.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-six septembre deux mille vingt-deux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 35 voix pour et 3 voix contre (Monsieur DALIBARD, Madame BAUD ROCHE, Monsieur ESCOFFIER), les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.

Le secrétaire de séance,



Monsieur ELLENA.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*